

FONDATION

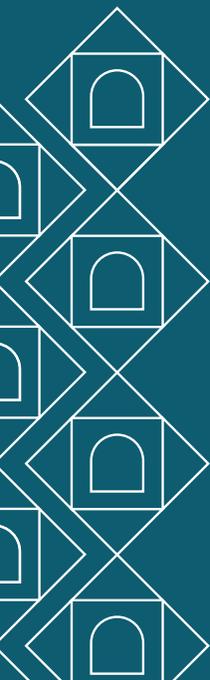
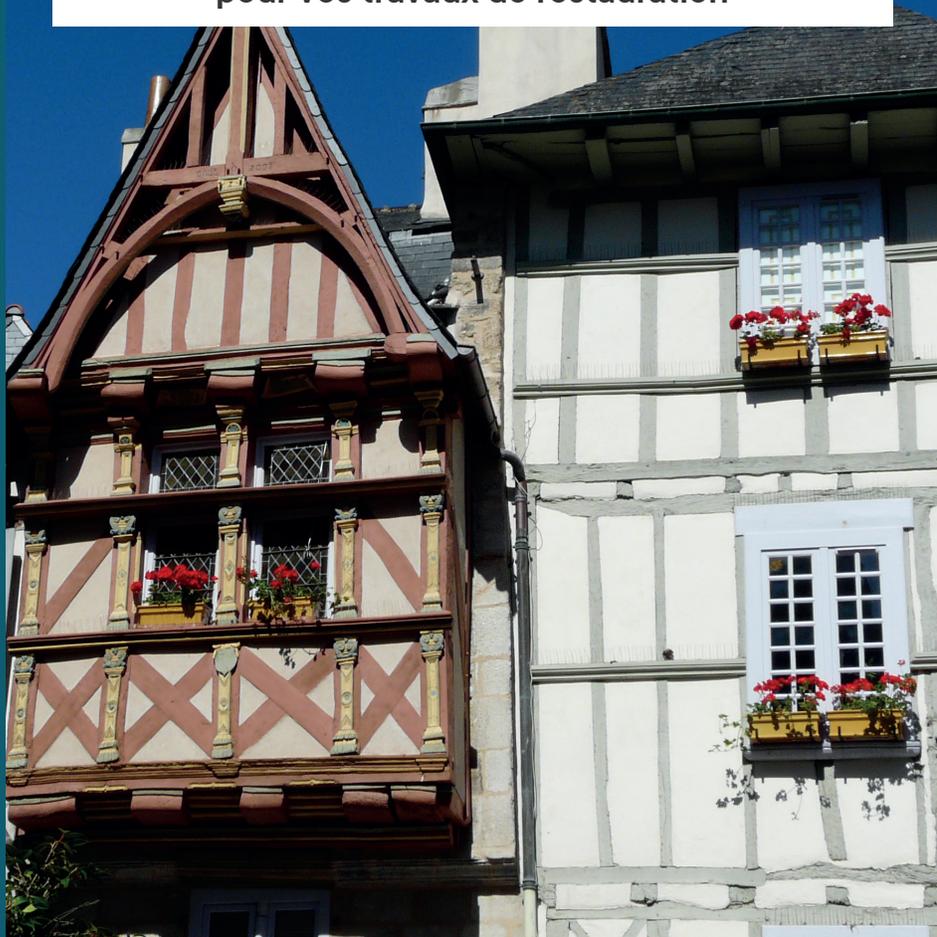


DU
PATRIMOÏNE



VILLE
DE QUIMPER

Recevez le soutien de la Fondation du patrimoine
et de la Ville de Quimper
pour vos travaux de restauration



Sauvegarder le patrimoine, c'est possible grâce à une mobilisation collective !

La Ville de Quimper et la Fondation du patrimoine agissent ensemble pour inciter les propriétaires privés à réaliser des opérations de restauration de leur patrimoine, en les aidant financièrement et techniquement dans leur démarche. Ce partenariat permet également de soutenir les associations qui s'investissent dans la sauvegarde d'édifices ou de patrimoine mobilier.



Je suis un particulier ...

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :



Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.



Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.



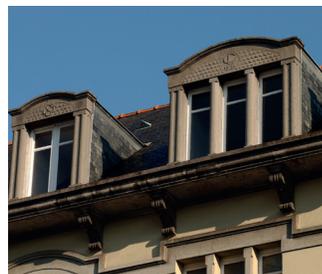
Mobilisation de mécénat

Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.



Aide des collectivités

Selon les cas.



Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- ▶ Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

OU

- ▶ Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

OU

- ▶ Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

OU

- ▶ En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.



Je suis une collectivité ou une association ...

Vous possédez un élément patrimonial bâti, naturel, mobilier, protégé ou non au titre des Monuments historiques, à sauvegarder et valoriser ? En organisant des collectes de dons, la Fondation du patrimoine vous accompagne dans votre démarche de restauration extérieure et/ou intérieure.

Les donateurs bénéficient ainsi d'une réduction de :

66 %
de l'impôt sur
le revenu

60 %
de l'impôt sur
les sociétés

75%
de l'impôt sur la
fortune
immobilière

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé tout le long de votre projet :

- ▶ Appui dans vos démarches.
- ▶ Conseils techniques.
- ▶ Aide à l'établissement d'un plan de communication.
- ▶ Récompenses attribuées lorsque vous parvenez à susciter un engouement populaire en faveur de votre projet.

Toutes les collectes sont accessibles sur le site internet de la Fondation du patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org



CONTACTS

Ville de Quimper

Ville d'Art et d'Histoire
Maison du Patrimoine
Service du Patrimoine
5 rue Ar barzh Kadiou
29000 QUIMPER
Téléphone : 02 98 95 52 48
secretariat.patrimoine@quimper.bzh
www.quimper.bzh



Fondation du patrimoine

55 rue Nungesser
CS 20116 - 29802 BREST cedex 9
Téléphone : 02 98 04 86 28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur :    

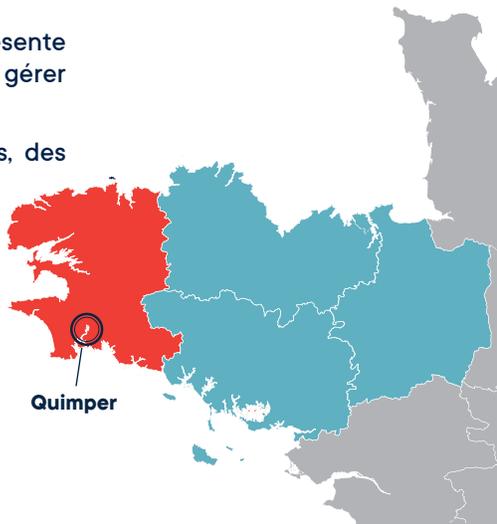


PORTAIL DU PATRIMOINE

Cette plateforme de la Fondation du patrimoine présente les aides existantes et les démarches pour monter et gérer son projet de restauration.

Retrouvez des contenus pédagogiques et pratiques, des témoignages et retours d'expérience sur :

www.portailpatrimoine.fr



Quimper

